

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Tadeusz Cymaski

2013/2278(IMM) - 25/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de **Tadeusz CYMASKI** (EFD, PL).

Pour rappel, la République de Pologne a demandé la levée de l'immunité parlementaire de M. Cymaski en lien avec une demande d'autorisation d'engager des poursuites pénales à son encontre, déposée par l'inspection générale de la circulation routière concernant une infraction visée à l'article 96, paragraphe 3, du code polonais des délits mineurs.

Sachant que l'infraction présumée (excès de vitesse) n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par Tadeusz Cymaski, de ses fonctions de membre du Parlement européen, et qu'elle ne constitue pas non plus une opinion ou un vote émis dans l'exercice desdites fonctions aux fins de l'article 8 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, le Parlement européen considère qu'il y a lieu de lever l'immunité de Tadeusz Cymaski.